



Assurance vie temporaire

Avec les années, vos besoins en assurance évoluent!

Que vous soyez étudiant, nouveau parent ou propriétaire d'une maison, la protection **Supérieur+** vous offre une couverture complète pour 10, 20, 25 ou 30 ans.

L'assurance vie temporaire est aussi disponible en émission simplifiée.

Décision immédiate | Aucun examen supplémentaire, ni fluides ou rapport du médecin traitant

	T-10 Supérieur+	T-20 Supérieur+	T-25 Supérieur+	T-30 Supérieur+
Type de contrat et disponibilité	Temporaire 10 ans 18 à 65 ans	Temporaire 20 ans 18 à 65 ans	Temporaire 25 ans 18 à 60 ans	Temporaire 30 ans 18 à 55 ans
Principales caractéristiques	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Primes garanties ▶ Taux de renouvellement contractuels garantis et nivelés en T-10 à vie ▶ Transformable jusqu'à 70 ans sans preuve d'assurabilité ▶ Taux privilégiés disponibles à partir de 500 000 \$ ▶ T-10, T-20 et T-25 échangeables ▶ Disponible en avenant ▶ Prestation en cas de perte d'autonomie sévère incluse 			

Types d'émissions

Proposition

Électronique, interactive (PDF) ou papier acceptée avec questionnaire d'admissibilité (PDF)

Produits	Âge	 Émission express	 Sélection immédiate	 Sélection régulière
T-10, T-20, T-25 et T-30	18 à 45	50 001 \$ à 150 000 \$	150 001 \$ à 499 999 \$	500 000 \$ et plus
T-10, T-20, T-25 et T-30	46 à 55		150 001 \$ à 350 000 \$	350 001 \$ et plus
T-10, T-20 et T-25	56 à 60		150 001 \$ à 250 000 \$	250 001 \$ et plus
T-10 et T-20	61 à 65			

Protections complémentaires	Émission express	Sélection immédiate	Sélection régulière
Avenant Assurance dette	2 ans	2 ans et 5 ans	2 ans, 5 ans ou jusqu'à 65 ans
T-10, T-20, T-25 et T-30	•	•	•
Avenant enfant (assurance vie)	•	•	•
Exonération des primes en cas d'invalidité totale ou décès (E.P. & E.P.I.D.)	•	•	•
Exonération des primes en cas de perte d'emploi (A.P.E.)	•	•	•
Fracture accidentelle (F.A.)	•	•	•
Mort accidentelle et mutilation (M.A.M.)	•	•	•
Assurance maladies graves préapprouvée			•

L'assurance vie temporaire Supérieur+

- Prime annuelle ou mensuelle fixe et garantie.
- T-10, T-20 et T-25 échangeables une seule fois à un anniversaire de contrat jusqu'au 5^e anniversaire, complètement ou partiellement, sans preuve d'assurabilité, contre un nouveau plan temporaire alors offert par UV Assurance comportant une période initiale de paiement des primes plus grande que le plan choisi à l'origine.
- Renouvelable à tous les 10 ans jusqu'au décès avec une prime garantie, sans preuve d'assurabilité.
- Transformable en assurance vie permanente jusqu'à l'âge de 70 ans, sans preuve d'assurabilité.
- Prestation en cas de perte d'autonomie sévère incluse sans frais. Avant l'âge de 60 ans, 50 % du montant d'assurance initial pourrait vous être versé si vous étiez incapable d'exécuter 4 des 6 activités de la vie quotidienne.
- Possibilité d'ajouter une assurance maladies graves préapprouvée et/ou des protections complémentaires.

*Le seuil du montant admissible varie selon l'âge de l'assuré. Veuillez vous référer au tableau des exigences d'assurabilité.